

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/10/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2017-ARA-DP-00838

1. Intitulé du projet

Aménagement du lit et des berges du Gier - Entrée Est de l'Agglomération à Rive-de-Gier (42)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPL CAP METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Claude ROUX

RCS / SIRET

7 5 1 0 2 4 9 7 0 0 0 1 3

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°10	<p>Modification du cours d'eau (profil en long et en travers) ayant pour objectif la renaturation de ce dernier.</p> <p>Suppression du seuil "Industeel" (ROE 32485).</p> <p>Surface du périmètre de 4,4 ha en aménagement hydraulique.</p> <p>Linéaire concerné 800 m pour le Gier et 80 m pour le Couzon.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement du lit de cours d'eau du Gier eainsi que la gestion de la confluence Gier-Couzon.
Le lit du "Gier" fera l'objet d'un reprofilage afin de retrouver un profil plus "naturel".
La proposition d'aménagement de la confluence vise à évaser cette dernière le plus possible compte tenu du foncier disponible.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Donner un profil plus "naturel" du cours d'eau;
- Supprimer le seuil artificiel situé en amont du site Industeel;
- Aménager les berges en talus et/ou pente douce végétalisée;
- Traiter la pollution des sols au niveau des emprises DURALEX au droit des futures berges;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

De façon prévisionnelle, les travaux prévus pour une durée de 4 ans seront séquencés en 4 phases:

-La première phase de 4 mois consistera à :

- > créer un poste de refoulement rive droite pour suppression du raccordement des eaux usées gravitaire traversant le seuil sous le Gier
- > purger des sédiments
- > un dérasement global du seuil et du radier situés sous la couverture
- > un arasement partiel du seuil (hauteur environ 1,20 m).

-La seconde phase de 4 mois comprend le dévoiement du collecteur du SIAMVG, l'arasement partiel du seuil (hauteur environ 0,60 m) et le confortement du mur amont rive droite du Gier.

-La troisième phase (4 mois) consistera à l'arasement définitif du seuil, à la démolition des murs de soutènement existants rive gauche, au pré-terrassement et purge des matériaux pollués à l'arrière des murs.

-Pour finir, la dernière phase d'un an se compose d'un terrassement des berges avec démolition complémentaire rive droite et d'une gestion des terres pollués et travaux de génie végétal et aménagements de berges.

Entre chaque phase, un suivi visuel de l'incision du lit et une vérification de la stabilité des ouvrages conservés sera fait (4 à 6 mois pour ce suivi).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation se résume à une remise en état plus "naturel" du cours d'eau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet sera soumis à un dossier loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire du Gier	800 m
Linéaire du Couzon	80 m
Seuil "Industeel"	
Largeur	30 m
chute	,6 m
Superficie aménagements hydrauliques	4,4 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune: Rive-de-Gier

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 45°32'04"N Lat. 04°37'57"E

Point d'arrivée :

Long. 45°31'50"N Lat. 04°37'23"E

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intersecte aucun périmètre d'inventaires ZNIEFF. En revanche, il est situé à proximité de 10 périmètres d'inventaires ZNIEFF dont: ZNIEFF type II - contreforts septentrionaux du massif du pilat à 740m environ. ZNIEFF type II - Bassin versant du bozancon à environ 820 m. ZNIEFF de type I à environ 1,2 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Loire approuvé le 25 février 2011. PPBE de Saint Étienne métropole approuvé le 11 février 2011.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intersecte le périmètre de protection de deux monuments historiques : - Cheminée des anciennes usines Mareel, commune de chateauneuf, lieu dit Les Etaings. Inscription par arrêté du 20 juillet 1992. - Hôtel de Ville (ancien hôtel de la compagnie du canal de Givors), inscription par arrêté du 24 juillet 1995. Élément patrimonial la halle du Couzon labellisé C1 dans le règlement ZPPAUP.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls deux habitats sont avérés humides, au regard des critères botaniques et pédologiques : • Cours d'eau (zone à barbeaux) et berges (1.3 ha) ; • Boisements riverains (0.5ha).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNI de la rivière le Gier et ses affluents prescrit par un arrêté interpréfectoral le 9 septembre 2009. Le projet se situe au sein d'un secteur à aléa principalement fort par rapport aux inondations par débordement. Aucun PPRT n'est prescrit dans le secteur du projet ou à proximité. Le délai d'approbation du PPRM de Rive-de-Gier est prorogé de 18 mois jusqu'au 15 avril 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Berges pour partie aménagées sur la friche Duralex.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maintien de l'usage de prélèvement d'eau brute pour Industeel nécessitera la reconstruction d'un ouvrage de prise d'eau associé à un pompage soit dans le cadre des travaux soit directement sur le site Industeel en aval. La demande de l'industriel est de conserver un droit d'eau à 1 000 m3/jour comme il en dispose actuellement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Génère des déblais pour redonner place au cours d'eau.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement quelques friches en bordure industrielle se sont développées et entraînent des effets négatifs sur l'environnement. Le projet en lui-même pourrait générer des perturbations durant la phase chantier. Toutefois, à moyen terme ce projet favorise la restauration des principales fonctionnalités écologiques, notamment pour le milieu aquatique et ripicole en supprimant le seuil, en restaurant un profil des berges plus naturel du lit du Couzon.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renaturation du cours d'eau, aménagement des berges.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TMD via les grands axes de circulation. Aucun PPRT n'est prescrit sur le territoire d'étude ou à proximité. Le PPRM de la vallée du Gier auquel est soumise la commune de Rive-de-Gier est en cours d'élaboration.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le territoire à risques importants Inondation (TRI) de saint Étienne. Il est concerné par un PPRNIP prescrit par arrêté inter préfectoral le 9 septembre 2009. L'inondation dans les nappes de formations sédimentaires est de sensibilité très faible à inexistante. La partie nord du projet, au niveau du tènement Duralex, comporte des zones de sensibilité moyenne à très élevées. L'inondation au socle est de sensibilité faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site pollué par les activités industrielles tout particulièrement au droit de la friche DURALEX, terrain qui fera l'objet d'un traitement adapté.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux uniquement, trafic de poids lourds et de véhicules de chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	A l'échelle du réseau national : l'autoroute A47 en catégorie 1 A l'échelle du réseau départemental : trois tronçons sur la D88 en catégorie 4 et un tronçon sur la D88 en catégorie 3 Ces travaux vont temporairement entrainer des nuisances sonores pour les riverains.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins de travaux génèrent des vibrations liés aux phases de terrassements. Ces travaux vont entraîner des nuisances vibratoires limitées pour les riverains.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase de terrassement, des terres impactées seront à mettre dans les filières de traitement adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ntersecte le périmètre de protection (500 m) de deux monuments historiques : - Cheminée des anciennes usines Mareel, commune de chateauneuf, lieu dit Les Etaings. Inscription par arrêté du 20 juillet 1992. - Hôtel de Ville (ancien hôtel de la compagnie du canal de Givors), inscription par arrêté du 24 juillet 1995.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renaturation du cours d'eau et création d'un ouvrage de prise d'eau pour industeel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- A Lorette (42), demande d'autorisation de construction d'un entrepôt logistique frigorifique, avis signé le 18/09/2015.
- A Lorette (42), le projet de création de la ZAC Côte Granger a fait l'objet de deux avis (2012 et 2013) demandant des compléments d'étude pour l'étude d'impact.

Les effets cumulatifs liés à ces projets sont très limités. Ces deux projets se trouvent à plus de 4 km de notre secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pour objectif de renaturer le cours d'eau et de redonner de la place aux espaces naturels.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Volet naturel de l'étude d'impact - ECOMED 2013 - Volet naturel du dossier loi sur l'eau - ECOMED 2013 - Etude Faune/Flore - ECOMED 2014 - Etat initial de l'étude d'impact - RIPARIA 2014 - Etude Seuil Industeel - VDI 2015 - AVP aménagement Rivière - VDI 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT ETIENNE

le, 25/10/2017

Signature


Le Directeur Général
SPL CAP METROPOLE
Jean-Claude ROUX